

Déclaration liminaire de la CGT

Comité Technique Local

du 06/10/21

Depuis des décennies, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse d'assujettir l'hôpital public à des cures d'austérité toujours plus dévastatrices s'agissant de la qualité des services rendues aux usagers ainsi que des conditions de travail des personnels soignants. Satisfaire au dogme des mal-nommés libéraux et à celui des financiers, telle a été et telle est encore leur motivation primaire ! Combien de maternités fermées, combien de services de chirurgie et de blocs opératoires supprimés, combien de services d'urgence placés en situation d'asphyxie,..., peut-on ainsi porter à leur passif ? Le chiffre de 100 000 lits fermés en 20 ans est évoqué pour près de 9 milliards d'euros d'économie...

Aussi, quand survient la crise sanitaire au printemps 2020, que les services de réanimation se retrouvent totalement dépassés par l'afflux de patients, que la ministre de la santé quitte précipitamment le navire (pour finalement faire profiter de ses... compétences... l'Organisation Mondiale de la Santé), qu'on débarque la porte-parole si justement prénommée, on eût pu penser qu'un enseignement serait tiré de ces ineffables péripéties et qu'une inflexion de la politique publique réservée à la santé soit enfin mise en œuvre !

Eh bien, non ! Rien ou si peu !

Durant ces 15 derniers mois, les fermetures de lits se sont élevés à près de 1800 dans les établissements de santé français !

La crise sanitaire n'en finit pas d'être instrumentalisée par le gouvernement. Confinement, couvre-feu, interdiction de rassemblement, ..., les libertés individuelles sont mises en sommeil par le pouvoir sur l'autel de la sécurité sanitaire. Depuis le début du mois d'août avec la loi relative à la gestion de la crise sanitaire, un diktat sanitaire est instauré auquel chacun est tenu de se soumettre. La CGT rappelle qu'elle s'oppose à ce que la situation sanitaire soit utilisée par le gouvernement et le patronat pour accélérer la remise en cause des droits et des acquis des salariés et des jeunes. Si la vaccination représente un progrès réel en terme de santé publique, nous réfutons le fait qu'une sanction ou une exclusion puisse être prononcée à l'égard d'un salarié au motif qu'il ne dispose pas du précieux sésame sanitaire !

Que les crises soient financières, bancaires (2008...) ou qu'elles soient d'ordre sanitaire, la France a su toujours les surmonter. Et c'est son modèle social qui repose notamment sur la qualité de son service public qui a permis de faire face à ces différents écueils. Alors, comment expliquer le projet de loi de finances pour 2022 qui entérine 1485 nouvelles suppressions d'emplois au ministère de l'économie, des finances et de la relance... 9700 emplois auront été détruits à la DGFIP durant cet interminable quinquennat ! C'est peu de dire qu'un tel bilan est édifiant ! Combien de postes vont donc venir s'ajouter aux 313 suppressions d'emplois dénombrées depuis 2002 à la DDFIP des Vosges ? Combien de services déstructurés encore ? Combien de services nationaux seront créés pour tenter de pallier aux inévitables défaillances qui ne manqueront de survenir dans les départements ? Pensez-vous sérieusement qu'une cellule téléphonique départementale pourvue de contractuels est la structure qui apporte la meilleure des réponses aux sollicitations des usagers ?

Ah oui, il y a le fameux taux de décroché... cette statistique incontestable... pour mesurer la qualité de ce service ! Pendant que d'autres érigent un désert médical dans les territoires ruraux, vous agissez pour dépouiller le département de ses services ! Centraliser, concentrer aujourd'hui les Services de Publicité Foncière, les services du Cadastre et demain les Services des Impôts des Entreprises à Épinal, c'est priver les usagers d'un accès à ces structures ! Les Maisons de Service Au Public ne sont qu'un leurre pathétique, une vaine, éphémère et illusoire tentative de remettre un « espace » public là où une structure identifiée DGFIP était autrefois présente réellement, concrètement avec un personnel qualifié et compétent !

Après LuxLeaks et les Panama Papers, l'évasion fiscale fait son grand retour à la une des médias indépendants. Les premières révélations des Pandora Papers provenant des archives de 14 cabinets spécialisés dans la création de sociétés *offshore* dans les paradis fiscaux mettent en cause une longue liste de dirigeants politiques parmi laquelle figure quelques notables français. Ces documents incriminent donc D. STRAUSS-Kahn, ancien ministre de l'Économie et des Finances et ancien directeur du Fonds Monétaire International tombé de son trône pour d'autres vices-raisons... Chacun se souvient qu'avant lui, J. CAHUZAC, ancien ministre délégué au Budget et vertueux parmi les vertueux tombait également pour fraude fiscale et blanchiment de fraude fiscale. Qu'y a-t-il de plus cynique finalement que de placer à ces postes de responsabilité ces individus précheur de vertu parmi les plus fraudeurs de tous ?

En matière de fraude fiscale, de montage financier, d'échappement aux impôts nationaux, Google fait figure de modèle absolu. Ses talents en la matière lui ont valu d'être condamné à 1 milliard d'euros par le tribunal de Paris ! Contre toute logique, morale, éthique, le projet « Foncier innovant » voulu par Bercy, dont le coût devrait dépasser les 12 millions d'euros, a été attribué à... Google ! Le marché public ? Nulle trace... Les clauses de ce contrat ? Perdues sur le Dark Net certainement...

Quid des données personnelles collectées par cette multinationale ? De quelle garantie Bercy pense-t-il disposer pour maîtriser cet expert de la valorisation financière de *bêta-données* ? L'État est à ce point obnubilé par sa volonté d'externaliser, de dissoudre des services de pleine compétence qu'il laisse le loup américain rentrer dans la bergerie !

Comme vous le savez déjà, la CGT a demandé aux parlementaires de constituer une commission d'enquête pour faire la lumière sur cet accord passé en catimini entre ce fraudeur patenté qu'est Google et (la naïve?) Bercy !

Un cycle de négociations sur un protocole d'accord relatif à la reconnaissance de l'engagement des agents a été annoncé par le Directeur Général de la DGFIP. Le précédent posé par l'attribution de la prime Covid-19 laissée à l'appréciation très orientée de certaines directions locales dont la DDFIP Vosges inspire la plus grande perplexité à la CGT Fip 88. Pour nous, le niveau de discussions doit se situer au plan de la Fonction Publique et doit porter sur la revalorisation du point d'indice, dont le gel supporté déjà depuis près de 10 ans, s'est traduit par une perte de pouvoir d'achat de 18 % depuis le 1er janvier 2000 ! En outre, la CGT revendique toujours la revalorisation des frais de déplacements et le versement d'une indemnité compensatoire des frais supportés par les agents en situation de télétravail.